

Publié le 18 décembre 2019

## La Banque des Territoires et la BEI lancent la plateforme « Aménagement Urbain » dotée de 200 millions d'euros

La Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque des Territoires (BdT) ont annoncé le 16 septembre la mise en place d'une plateforme dédiée aux investissements dans des opérations immobilières de commerces et d'entreprises structurantes pour le développement urbain des territoires français.



Doté de 200 millions d'euros apportés à parité par les deux institutions, ce nouveau véhicule d'investissement concernera 15 projets, qui pourront bénéficier d'entre 4 et 30 millions d'euros de fonds propres ou quasi fonds propres, selon l'ambition des opérations. L'objectif est d'attirer des fonds d'investisseurs privés et provoquer un effet levier.

**Eric Lombard**, directeur général de la Caisse des Dépôts et **Ambroise Fayolle**, vice-président de la BEI s'engagent à soutenir une quinzaine de projets au cours des trois premières années, dans une fourchette allant de 4 à 30 millions d'euros selon les opérations. Structurée en SAS, la plateforme « Aménagement Urbain » investira en fonds propres et quasi fonds propres dans des opérations de grande envergure et performantes au niveau environnemental.

Pour **Paolo Gentiloni**, commissaire européen en charge de l'Economie : « *La plateforme « Aménagement Urbain » pourra financer de nouveaux projets d'aménagement urbain, un secteur clé, afin de rénover, moderniser et développer des structures qui répondent aux enjeux environnementaux et sociétaux d'aujourd'hui. Soutenue par le Fond européen pour les investissements stratégiques, elle permettra ainsi d'investir dans des projets répondant à des enjeux de santé, de vieillissement, et aux besoins de la jeunesse dans les territoires français* ».

Le cœur de cible des projets financés par la plateforme vise des programmes d'immobilier d'entreprise et d'immobilier commercial, situés principalement en zone urbaine, structurants dans le cadre de l'aménagement du territoire ou de l'accompagnement des entreprises. La plateforme pourra également investir dans des projets répondant à des enjeux de santé, de vieillissement, aux besoins de la jeunesse (résidences pour étudiants et pour jeunes actifs), ou qui permettent de renforcer et de diversifier l'offre touristique des territoires, par la modernisation ou la création d'hébergements et d'équipements (hôtellerie).

L'ensemble des territoires urbains sont potentiellement éligibles. afin de soutenir la vitalité et la

croissance des villes moyennes. La plateforme interviendra en tant qu'actionnaire minoritaire, avec l'objectif de provoquer un effet d'entraînement pour permettre le financement des projets immobiliers, aux côtés d'investisseurs privés et en recourant également à des financements bancaires.

Gérée par les équipes de la direction de l'investissement de la BdT, cette plateforme s'inscrit dans le cadre de la coopération entre les deux institutions, initiée depuis 2013. Les fonds apportés par la BEI sont garantis par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (« Plan Juncker »).

- [En savoir plus](#)

Par Benjamin GALLEPE